

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2015 A 19 HEURES EN MAIRIE**

Monsieur Philippe DUQUESNOY, Maire de HARNES, a, en vertu du Code général des collectivités territoriales, réuni le Conseil municipal en Mairie, en session ordinaire le 16 décembre 2015 à 19 heures, par convocation du 9 décembre 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour exposé dans le rapport préalable remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Président : Et bien, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonjour ou plutôt bonsoir, je déclare ouverte la séance ordinaire du Conseil municipal de ce 16 décembre 2015. Je vous propose pour tenir le secrétariat Fabrice LALY si vous en êtes d'accord. Pas d'objection ? Et bien Fabrice, je te propose de nous faire l'appel. Non, pas d'objection, tu peux y aller.

Fabrice LALY : OK. Bonsoir, merci Monsieur le Président.

ETAIENT PRESENTS :

Philippe DUQUESNOY, Maire,

Dominique MOREL, Jean-François KALETA, Annick WITKOWSKI-BOS, Valérie PUSZKAREK, Sabbah YOUSFI, Jean-Pierre HAINAUT, Joachim GUFFROY, Adjoints au Maire,

Jeanne HOUZIAUX, André GUELMENGER, Maryse ALLARD, Eric CAMBIER, Nelly MOUTON, Fabrice LALY, Dominique HUBER, Nadine SCHUBERT, Daniel DEPOORTER, Anne-Catherine BONDOIS, Jean-Luc DAUCHY, Noëlle BUCZEK, Fabrice GRUNERT, Carole GUIRADO, Gérard MATUSIAK, Marianne THOMAS, Chantal HOEL, Guy SAEYVOET, Anthony GARENAUX et Guylaine JACQUART, Conseillers municipaux.

ABSENT AVEC POUVOIR :

Lydie WARCHALOWSKI pouvoir à Philippe DUQUESNOY

Abdelhaq NEGGAZ pouvoir à Noëlle BUCZEK

Jean-Marie FONTAINE pouvoir à Marianne THOMAS

Véronique DENDRAEL pouvoir à Chantal HOEL

Sébastien RICOUART pouvoir à Anthony GARENAUX

Monsieur le Président : Et bien, merci Fabrice. Juste un petit moment. Voilà plus d'un mois que des femmes et des hommes mouraient sous des balles de terroristes, et cela à Paris. Une partie des membres du Conseil municipal était présente lors de la minute de silence sur le parvis de notre Mairie. Et cela en leur honneur. Néanmoins, je propose aujourd'hui, à l'ensemble du Conseil municipal d'honorer ces victimes par une nouvelle minute de silence, pleine, pleine de Respect, de Liberté, d'Egalité, de Fraternité, mais aussi de Laïcité, valeurs qui caractérisent notre République.

Minute de silence.

Monsieur le Président : Je vous remercie. L'ordre du jour appelle la validation des comptes-rendus des Conseils municipaux précédents, celui du 31 août et celui du 22 septembre. S'il y a des remarques, je suis à votre écoute. S'il n'y en a pas, je vous propose de valider d'abord le premier, celui du 31 août. Ceux qui sont pour, lèvent la main. A l'unanimité, je vous remercie. Celui du 22 septembre. Ceux qui sont pour ? A l'unanimité, je vous remercie. Nous allons maintenant entamer l'ordre du jour.

1 INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Président : L'ordre du jour appelle l'installation d'un nouveau Conseiller municipal. Suite à la démission de Monsieur Marc DEBEIRE, et bien le suivant de la liste « Harnes, un Avenir Durable ! », c'est-à-dire la 27^{ème} personne et bien, va être nommée à ce Conseil municipal, en la personne de Gérard MATUSIAK. Si tu veux bien venir nous rejoindre Gérard. Gérard, tu es une personnalité Harnésienne mais pas seulement, pas seulement, puisque tout à fait dernièrement, tu

as été nommé Président de l'O.M.S. à Lens, donc tu es une personne d'expérience et je suis enchanté, et j'espère que mes collègues aussi, mais j'en suis persuadé, en tout ceux de notre Groupe, mais je pense que les autres Groupes aussi, il n'y a pas de raison et je te souhaite de cheminer avec Nous encore dans les prochaines années. Une durée qui nous reste à peu près 4 ans. Voilà ! Tu es aujourd'hui installé, si tu veux prendre la parole, tu ...

Gérard MATUSIAK : Donc, bonsoir à vous. Donc je suis content d'être parmi vous. Je sais que la tâche qui m'incombe sera énorme. A la limite je serais là pour apprendre dans un premier temps. J'espère que je ferai honneur à la tâche qui m'est destinée aujourd'hui et puis, bon, j'espère que nous ferons, tout parti confondu, du bon travail pour Harnes. Merci.

Monsieur le Président : Merci Gérard. J'ai bien entendu parlé de ta Présidence à l'O.M.S. de Lens, mais nous savons tous aussi que tu as ici sur Harnes, c'est pour ça que je l'ai moins cité, tu es aussi Président d'autres associations, d'autres associations d'origine polonaise. Je vais te remettre les deux insignes qui te reviennent.

Monsieur le Président remet à Monsieur Gérard MATUSIAK ses deux insignes de Conseiller municipal.

Monsieur le Président porte à la connaissance de l'Assemblée que Monsieur Marc DEBEIRE a, par courrier du 3 novembre 2015 réceptionné le 4 novembre 2015 en Mairie, démissionné de son poste de Conseiller municipal.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise en place d'un Conseiller municipal venant immédiatement après le 26^{ème} élu de la liste « HARNES, UN AVENIR DURABLE ! », à savoir :

- Monsieur MATUSIAK Gérard

Monsieur MATUSIAK Gérard est installé Conseiller municipal.

Monsieur le Président : Maintenant qu'il est installé, je crois que Madame Chantal HOEL a une déclaration. Tu m'as permis de faire de cette façon là afin que le Conseil municipal soit dans sa totalité.

Chantal HOEL : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Vous avez été informé, dès ce dimanche 13 décembre, que certains conseillers municipaux n'avaient pas reçu les documents préparatoires ainsi que les pièces annexes de ce conseil municipal. Pour certains, ces documents sont arrivés par voie postale ce lundi 14 décembre. Monsieur FONTAINE vous a d'ailleurs montré l'enveloppe avec le tampon des services postaux portant la date de distribution du lundi 14 décembre 2015. Il apparaît donc que la convocation du conseil municipal ne respecte pas les délais légaux fixés par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Bien évidemment, les services municipaux ne sont pas responsables de ces retards puisque les documents ont été postés, certainement selon vos consignes, le jeudi 10 décembre, avec un affranchissement en lettre prioritaire qui aurait normalement dû suffire pour une distribution le lendemain-même, respectant ainsi le délai légal de 5 jours francs. La réorganisation des services postaux crée des dysfonctionnements qui ne sont plus exceptionnels... Des courriers pour Harnes, postés à Harnes, peuvent parcourir de nombreux kilomètres avant d'arriver à destination. Il faut reconnaître que la forte sollicitation de ces services avec l'approche de Noël et la diffusion de la propagande électorale n'a pas arrangé les choses. Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons de veiller à ce que de tels problèmes ne se reproduisent plus. Pour cela, une décision lucide de votre part s'impose. Faites donc transmettre les documents préparatoires en prévoyant une marge de sécurité de quelques jours au lieu de les transmettre systématiquement au dernier moment, au risque d'entacher les débats d'illégalité. Nous nous en remercions par avance. »